



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
Nom commercial	:	PHOSPHATE DE SODIUM
Nom chimique	:	Orthophosphate trisodique dodécahydraté
N° CE	:	231-509-8
N° CAS	:	10101-89-0
Numéro d'enregistrement REACH	:	01-2119489800-32-0001
Formule brute	:	Na ₃ PO ₄
Synonymes	:	Phosphate de sodium tribasique dodécahydrate; Orthophosphate trisodique dodécahydrate; Monophosphate trisodique docéahydrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Utilisation industrielle - Produit de lavage et de nettoyage (Réf. SE: ES04)	Industrielle	PC35, PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, ERC8a, ERC8d
Utilisation industrielle - Agent liant (Céramique, emplâtre du ciment) (Réf. SE: ES7)	Industrielle	PC9b, PC20, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC19, PROC22, PROC23, PROC26, ERC5
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Agent liant (Céramique, ciment) (Réf. SE: ES08)	Industrielle	PC9b, PC20, PC32, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC14, PROC19, PROC22, PROC23, PROC26, ERC8c, ERC8f
Utilisation industrielle - Produits de traitement des surfaces métalliques, Produits de traitement de surfaces non métalliques - Recours à une aide à la transformation non réactive sur le site industriel (aucune inclusion dans ou sur l'article) (Réf. SE: ES12)	Industrielle	PC14, PC15, PC33, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19, PROC26, PROC28, ERC4
Utilisation industrielle - Produits de traitement des surfaces métalliques, Produits de traitement de surfaces non métalliques - Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (Réf. SE: ES13)	Industrielle	PC14, PC15, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC19, PROC26, ERC5
Utilisation industrielle - Fluides pour le travail des métaux, lubrifiants, Fluides de transfert de chaleur, Fluides hydrauliques (Réf. SE: ES16)	Industrielle	PC16, PC17, PC24, PC25, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC17, PROC19, PROC22, PROC23, PROC24, PROC25, ERC7
Utilisation industrielle - Fabrication de textiles, cuir, fourrure (Réf. SE: ES18)	Industrielle	PC20, PC23, PC26, PC34, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19, PROC26, ERC5
Utilisation industrielle - Additifs, Pigment: Matières plastiques, Revêtements et peintures, solvants, diluants, encres d'impression (Réf. SE: ES23)	Industrielle	PC9a, PC9b, PC18, PC20, PC32, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC19, PROC26, ERC5
Utilisation industrielle - Engrais (Réf. SE: ES29)	Industrielle	PC12, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC26, PROC28, ERC6a



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Utilisation industrielle - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation - Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) (Réf. SE: ES30)	Industrielle	PC20, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC26, ERC4
Utilisation industrielle - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation - Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) (Réf. SE: ES31)	Industrielle	PC20, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC26, ERC6b
Utilisation industrielle - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées (Réf. SE: ES32)	Industrielle	PC20, PC36, PC37, PROC1, PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, ERC8a, ERC8d
Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Produit de lavage et de nettoyage (Réf. SE: ES05)	Professionnelle	PC35, PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, ERC8a, ERC8d
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Produits de traitement des surfaces métalliques; Produits de traitement de surfaces non métalliques - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) (Réf. SE: ES14)	Professionnelle	PC14, PC15, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC26, ERC8c
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Produits de traitement des surfaces métalliques, Produits de traitement de surfaces non métalliques - Utilisation généralisée de l'aide au traitement non réactive (aucune inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur) (Réf. SE: ES15)	Professionnelle	PC14, PC15, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC26, ERC8a
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Fluides pour le travail des métaux, Lubrifiants, graisses, agents de démolage (Réf. SE: ES17)	Professionnelle	PC16, PC17, PC24, PC25, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC15, PROC17, PROC19, PROC22, PROC23, PROC24, PROC25, ERC1, ERC8a, ERC8d, ERC9a
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication (Réf. SE: ES19)	Professionnelle	PC20, PC23, PC26, PC34, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC19, ERC8c, ERC8f
Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Pigment ; Additif ; Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion ; Résines (prépolymères) ; Revêtements et peintures, solvants, diluants (Réf. SE: ES24)	Professionnelle	PC9a, PC18, PC20, PC32, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, ERC8c, ERC8f
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées (Réf. SE: ES33)	Professionnelle	PC20, PC36, PC37, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PROC26, ERC8a, ERC8d
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Substances chimiques de laboratoire (Réf. SE: ES34)	Professionnelle	PC21, PROC15, ERC8b



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Engrais (Réf. SE: ES36)	Professionnelle	PC12, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19, PROC26, ERC8b, ERC8e
Utilisation par les consommateurs - Produit de lavage et de nettoyage (Réf. SE: ES06)	Consommateur	PC35, ERC8a, ERC8c, ERC8d
Utilisation par les consommateurs - Peintures, Revêtements, encres d'impression, matières plastiques, ... (Réf. SE: ES25)	Consommateur	PC9a, PC9b, PC21, ERC8c
Utilisation par les consommateurs - Engrais (Réf. SE: ES37)	Consommateur	PC12, ERC8b, ERC8e
Utilisation par les consommateurs - Cosmétiques, produits de soins personnels (Réf. SE: ES35)	Consommateur	PC39, ERC8a
Formulation [mélange] de préparations (Réf. SE: ES02)	Formulation	PC8, PC9a, PC9b, PC12, PC14, PC15, PC16, PC17, PC18, PC19, PC20, PC23, PC24, PC25, PC26, PC27, PC32, PC34, PC35, PC36, PC37, PC39, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15, PROC26, PROC28, ERC2
Formulation dans une matrice solide (Réf. SE: ES03)	Formulation	PC9a, PC9b, PC12, PC14, PC15, PC16, PC17, PC18, PC20, PC23, PC24, PC25, PC26, PC34, PC35, PC36, PC37, PC39, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC26, PROC28, ERC3
Durée de vie – travailleurs - Zone industrielle: Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique (Réf. SE: ES09)	Durée de vie utile	PROC21, AC4, ERC12a
Durée de vie – travailleurs - Utilisation professionnelle - Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique (Réf. SE: ES10)	Durée de vie utile	PROC21, AC4, ERC10a, ERC11a
Service life Consommateur: Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique (Réf. SE: ES11)	Durée de vie utile	AC4, ERC10a, ERC11a
Service life Travailleur (Zone industrielle) : Tissus, textile et habillement, Articles en cuir (Réf. SE: ES20)	Durée de vie utile	PROC21, AC5, AC6, ERC12a
Service life Travailleur (Utilisation professionnelle) : Tissus, textile et habillement, Articles en cuir (Réf. SE: ES21)	Durée de vie utile	PROC21, AC5, AC6, ERC10a, ERC11a
Durée de vie – consommateurs - Articles en cuir (Réf. SE: ES22)	Durée de vie utile	AC5, AC6, ERC10a, ERC11a
Durée de vie – travailleurs - Utilisation sur les sites industriels: Papier, bois, Articles en plastique (Réf. SE: ES26)	Durée de vie utile	PROC21, AC7, AC8, AC13, ERC12a
Durée de vie – travailleurs - Utilisation professionnelle - Papier, bois, Articles en plastique (Réf. SE: ES27)	Durée de vie utile	PROC21, AC7, AC8, AC13, ERC10a, ERC11a
Service life (Consommateur) - bois, Plastique, Articles en papier (Réf. SE: ES28)	Durée de vie utile	AC7, AC8, AC13, ERC10a, ERC11a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

1.2.2. Utilisations déconseillées

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
PRAYPHOS™ TSP 12 TG		Aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Télé : +33.(0)3.25.41.04.05
E-mail : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : PRAYPHOS™ TSP 12 TG
N° CAS : 10101-89-0
N° CE : 231-509-8

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Orthophosphate trisodique dodécahydraté	N° CAS: 10101-89-0 N° CE: 231-509-8 N° REACH: 01-2119489800-32	≥ 98,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincage à l'eau immédiat et abondant. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de troubles, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Irritation des yeux. Irritation de la peau. Irritation du tractus respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir Rubrique 4.1.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudres.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Ininflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection imperméable et hermétique avec gants intégraux ou très ajustés, des bottes et un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Equipement de protection individuelle (voir section (s) :8.2). Poussière ou fines particules, minimiser l'exposition par inhalation.



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

6.1.1. Pour les non-sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Eviter la production de poussières. Rincer abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 8 et 13 pour plus d'information.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant réutilisation. Les emballages, même vides, retiennent des résidus. Toujours suivre les avis de sécurité et manipuler les emballages vides comme s'ils étaient pleins.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA	poussière inhalable: 10mg/m ³ poussières alvéolaires: 3 mg/m ³
---------	--

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA)	poussière inhalable: 10mg/m ³ poussières alvéolaires: 5 mg/m ³
---------------	--

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

8.1.4. DNEL et PNEC

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, inhalation	17,87 mg/m ³
---	-------------------------

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	70 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	7,66 mg/m ³

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser autant que possible en système fermé. Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des vapeurs. Effectuer des contrôles d'atmosphère à intervalles réguliers. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Veuillez vous référer à l'annexe (scénarios d'exposition).

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes masque (goggles) ou un écran facial avec des lunettes de sécurité répondant à la norme EN 166.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (manches et col fermés)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection chimique répondant à EN 374:3". Demander conseil au fournisseur de gants."

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Utiliser un masque de protection respiratoire selon la norme EN 140 ou EN 405 avec un filtre de type P3 selon la norme EN 143:2000 ou FFP3 selon la norme EN 149:2001

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Apparence	: Produit hygroscopique - Poudre.
Masse moléculaire	: 390 g/mol
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 450 °C EU Method A.1
Point de congélation	: Non applicable - Solide
Point d'ébullition	: Étude non justifiée scientifiquement ; Point de fusion > 300°C
Inflammabilité	: Étude non justifiée scientifiquement - Le produit est stable



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Il n'est pas obligatoire de mettre en œuvre l'étude car aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives n'est présent dans la molécule.
Propriétés comburantes	: Non comburant. Il n'y a pas de groupes chimiques associés aux propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable - Non explosif
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable (substance inorganique)
Température d'auto-inflammation	: Étude non justifiée scientifiquement ; Point de fusion > 400°C
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: 11 – 13,5 @ 1% Solution
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Étude non justifiée scientifiquement - Solide
Viscosité, dynamique	: Étude non justifiée scientifiquement - Solide
Solubilité	: Eau: 330 g/l 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Impossibilité technique d'obtenir les données - (substance inorganique)
Pression de vapeur	: Étude non justifiée scientifiquement ; Point de fusion > 300°C
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,85 – 1 g/cm³
Densité relative	: 1,62 @ 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable - Solide
Taille d'une particule	: 180 (130 — 230) µm tamis moléculaires - Volume
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium et libèrent de l'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 420
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402 - Lecture croisée: Substances similaires
CL50 Inhalation - Rat	> 0,83 mg/l OECD 403 - Lecture croisée: Substances similaires
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 11 – 13,5 @ 1% Solution
Indications complémentaires	: Henderson L (1974)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 11 – 13,5 @ 1% Solution
Indications complémentaires	: Éléments de preuve Glaza SM, 1992
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Indications complémentaires	: N'a pas d'effet sensibilisant souris (méthode OCDE 429)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Cancérogénicité	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

Orthophosphate trisodique dodécahydraté

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	322,88 mg/kg de poids corporel/jour Chien, Mastalski K 1972, Lecture croisée: Substances similaires
-----------------------------	---

Danger par aspiration	: Danger par aspiration Non applicable
-----------------------	--

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

Viscosité, cinématique	Étude non justifiée scientifiquement - Solide
------------------------	---

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
--	---



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Étude non justifiée scientifiquement)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

CL50 - Poisson [1]	100 mg/l (96) Oncorhynchus Mykiss, OECD 203 , Lecture croisée: Substances similaires
CE50 Daphnie 1	100 mg/l (48h -Daphnia magna, OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l (3 heures - BOUE ACTIVÉE - OECD 209)
CE50 96h - Algues [1]	100 mg/l
CEr50 (algues)	100 mg/l (72h - Desmodesmus subspicatus algae, OECD 201)
NOEC chronique poisson	100 mg/l (Rainbow trout, OECD 203)
NOEC chronique crustacé	> 100 mg/l (48h - Daphnia magna, OECD 202)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus, algae, OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

Persistance et dégradabilité	Non pertinent. (substance inorganique).
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Impossibilité technique d'obtenir les données - (substance inorganique)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
----------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PRAYPHOS™ TSP 12 TG (10101-89-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
---	---



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Non
Indications complémentaires	: Le phosphate est un nutriment pour le règne végétal et à ce titre peut favoriser la croissance du phytoplancton dans l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Indications complémentaires	: Les emballages vides, susceptibles de retenir des résidus du produit doivent être récupérés ou éliminés selon les règlements locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 16 03 03* - déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
--------------------------------	-------



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport par rail

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Non requis.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas sur la liste Candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

PRAYPHOS™ TSP 12 TG n'est pas soumis au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	

Abréviations et acronymes:

ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road AF : Assessment factor BCF : Bioconcentration factor Bw: Body weight CAS: Chemical Abstracts Service CLP : Classification, labelling, packaging CSR: Chemical Safety Report DMEL : Derived maximum effect level DNEL: Derivative No effect Level EC: European Community ELV : Emission limit values EN: European Norm EUH: European Hazard Statement EWC : European Waste catalogue IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization IMDG: International Maritime Dangerous Goods LC50: Median lethal concentration LD50 : Median lethal dose NOAEL : No-observed-adverse-effect-level NOEC : No observed effect concentration NOEL : No observed effect level OEL : Operator exposure level PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic PEC : Predicted effect level PNEC: Predicted No effect Concentration REACH : Registration, evaluation and autorisation of chemicals RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail STEL: Short Term Exposure Limit TWA : Time weighted average vPvB: Very persistent, very bioaccumulative
--



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Sources des données : Dossier Reach.
Conseils de formation : Aucun(e).

Full text of H- and EUH-phrases:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Texte complet des descripteurs d'utilisation

AC13	Articles en plastique
AC4	Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique
AC5	Tissus, textile et habillement
AC6	Articles en cuir
AC7	Articles métalliques
AC8	Articles en papier
ERC1	Fabrication de la substance
ERC10a	Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)
ERC11a	Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)
ERC12a	Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets
ERC2	Formulation dans un mélange
ERC3	Formulation dans une matrice solide
ERC4	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC5	Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC6a	Utilisation d'intermédiaires
ERC6b	Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC7	Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8b	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8d	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ERC8e	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ERC8f	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
ERC9a	Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
PC12	Engrais
PC14	Produits de traitement des surfaces métalliques
PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC16	Fluides de transfert de chaleur



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Texte complet des descripteurs d'utilisation

PC17	Fluides hydrauliques
PC18	Encres et toners
PC19	Intermédiaire
PC20	Produits de traitement des surfaces métalliques
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC23	Produits pour le traitement du cuir
PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC25	Fluides pour le travail des métaux
PC26	Produits de traitement des papiers et cartons
PC27	Produits phytopharmaceutiques
PC32	Préparations et composés à base de polymères
PC33	Semi-conducteurs
PC34	Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC36	Adoucissants d'eau
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels
PC8	Produits biocides
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC9b	Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC17	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC21	Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
PROC22	Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température Dans un cadre industriel
PROC23	Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température
PROC24	Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles
PROC25	Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
PROC26	Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
PROC28	Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition



PHOSPHATE DE SODIUM

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 28-09-11 Date de révision: 04-07-23 Remplace la version de: 05-01-23 Version: 3.2

Texte complet des descripteurs d'utilisation

PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC6	Opérations de calandrage
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.